

Demande de crédit pour la réfection des services sur le tronçon « Chez Barrat – Fontannasson »

N° 41/23 février 2010

Au Conseil communal de Ballaigues

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de CHF 1'300'000.00 pour financer les travaux de réfection des services au lieu-dit « Chez Barrat - Fontannasson ».

- Le réseau d'évacuation des eaux étant actuellement du type unitaire, certains inconvénients dus à la surcharge d'eaux claires sont apparus par gros orage. En effet, des habitations sont inondées par refoulement d'eaux au niveau des raccordements d'eaux usées.
- L'état des canalisations constaté lors de l'élaboration du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) montre des défauts à corriger à court terme (raccords non étanches, obstructions diverses).

Ce secteur du territoire communal n'étant pas encore en système séparatif, la Municipalité a jugé opportun d'étudier un projet global qui permettra tant la résolution des problèmes constatés que la mise en séparatif des parcelles riveraines. De plus, le remplacement de la conduite d'eau potable et la rénovation de l'éclairage public seront réalisés dans le cadre de ce chantier.

En outre, VO Energies SA, via la Société Electrique du Châtelard (SEC) se propose de participer à ces travaux par le remplacement des conduites de gaz.

Description et étendue des travaux

Comme le montre le plan annexé, les travaux de rénovation des conduites Eaux Claires et Eaux Usées (EU-EC) débiteront dans le vallon de Fontannasson en direction de la route cantonale. Dans ce secteur, il n'y a pas de mise en séparatif mais seulement des travaux liés à la résolution d'anomalies constatées dans le PGEE.

Pour le secteur situé le long de la route cantonale, la mise en séparatif sera réalisée conjointement à la régularisation des diamètres des canalisations selon le PGEE. Des chambres de visite seront construites pour le raccordement des conduites des propriétés riveraines sur le réseau communal d'évacuation des eaux. Les autres conduites (Eau potable, gaz et éclairage public) seront posées dans la même fouille.

Un troisième secteur sera aussi rénové et mis en séparatif. Il s'agit des conduites situées en amont de la route cantonale collectant les eaux de Beau-Site, de l'EMS et de l'usine Dentsply-Maillefer.

La longueur totale de conduites EU-EC rénovées ou nouvelles sera de 900 m'.

La conduite de distribution d'eau potable sera remplacée sur une longueur de 420 m entre le carrefour du chemin de Beau-Site et le contour de Fontannasson. Une borne hydrante sera remplacée et une autre sera ajoutée.

La Municipalité souhaite aussi profiter de l'occasion pour rénover l'éclairage public le long de la route cantonale, depuis le carrefour avec le chemin de Beau-Site jusqu'à celui avec la route des Cernys. L'amélioration de l'éclairage du passage pour piétons situé vers l'arrêt de bus sera exécutée lors de ces travaux pour des raisons de sécurité des usagers.

Planification

La Municipalité prévoit de réaliser ce chantier en 2010, en une seule étape. Les travaux devraient se dérouler de mai à novembre.

Préalablement à ceux-ci, la mise en séparatif des conduites EU et EC sera mise à l'enquête publique courant mars. Pour permettre la bonne exécution du chantier le long de la route cantonale, une circulation alternée sera mise en place sur ce tronçon.

Coûts

L'estimation des coûts pour les travaux décrits ci-dessus comprend tous les travaux à charge de la Commune, soit (TVA incluse) :

Génie civil, fouilles, canalisations	820'000.00
Appareillage	80'000.00
Eclairage public	100'000.00
Frais techniques et administratifs	160'000.00
Divers et imprévus (env. 12%)	140'000.00
Total	1'300'000.00

Ces travaux feront l'objet d'une demande de subventionnement auprès de l'Etablissement Cantonal d'Assurances (ECA) pour le remplacement de la conduite d'eau potable ainsi qu'une participation de VO Energies SA aux travaux de génie civil au prorata des services enfouis. Ces montants sont issus d'une estimation sur la base du projet général. Les travaux de génie civil seront mis en soumission parallèlement à la mise à l'enquête.

Les coûts de raccordement pour les riverains ne sont pas compris dans cette estimation. Les propriétaires privés ont l'obligation de séparer les eaux de surface des eaux usées. Les travaux de raccordement pris en charge dans le cadre du projet vont jusqu'en limite de propriété, le solde étant à la charge des propriétaires privés.

Les travaux seront financés par un prélèvement de CHF 200'000.00 à la provision STEP et par un emprunt bancaire pour le solde aux meilleures conditions du marché et amortis en 30 ans.

Conclusions

Ces travaux apporteront une solution aux problèmes de refoulement et inondations en cas d'orage, répondront aux recommandations du PGEE pour l'assainissement de conduites en mauvais état et permettront la rénovation des infrastructures de distribution de l'eau potable et de l'éclairage public.

La mise en système séparatif des eaux claires et usées diminuera aussi le volume d'eau à traiter à la station d'épuration puisque les eaux pluviales seront dirigées directement à l'exutoire naturel.

La réalisation simultanée avec les travaux de VO Energies SA permet aussi de diminuer les nuisances pour les riverains ainsi que pour le trafic de transit.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'300'000.00, dont à déduire une participation de l'ECA et de VO Energies SA pour financer les travaux de réfection cités en titre.
2. D'autoriser la Municipalité à : a) prélever CHF 200'000.00 à la provision STEP inscrite au bilan, b) à contracter un emprunt de CHF 1'100'000.00 aux meilleures conditions du marché en faisant usage de l'autorisation en matière de plafonds d'endettement délivrée pour la durée de la législature 2006-2011.
3. De pouvoir amortir le montant des travaux en 30 ans.
4. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

Raphaël Darbellay

J.-Daniel Bezençon

Annexe : ment.